

DOSSIER INSCRIPTION: Etude/garderie et ALSH

- Tarifs** à garder
- Fiche administrative** (pour les enfants non scolarisés à l'école Monsabré)
- Fiche sanitaire** à rendre
- Régime alimentaire** à rendre
- Droit à l'image** à rendre
- Règlement intérieur** à garder
- Acceptation du règlement** à rendre
- Adhésion annuelle par famille à l'association culturelle (obligatoire)** à rendre
- Mandat de prélèvement + RIB** à rendre
- Copie du carnet de vaccination** à rendre
- Attestation CAF de moins de 3 mois faisant apparaître le quotient familial** à rendre
- Engagement Financier** à rendre
- Attestation d'assurance scolaire individuelle** à rendre (Sauf enfant scolarisé à l'école Monsabré et Notre Dame Des Anges)

TARIFS ÉTUDE/GARDERIE école Monsabré 2024

GARDERIE du Matin 7h30-8h20	Annuel	Passage Individuel
Quotient familial A	127€, soit 12,70€/mois	1,85€
Quotient familial B	131€, soit 13,10€/mois	1,95€
Quotient familial C	134€, soit 13,40€/mois	2,05€

Garderie/Etude du soir 16h30-18h30	Maternelles forfait annuel	Maternelles Passage individuel	Primaires forfait Annuel	Primaires Passage Individuel
Quotient familial A	195 €, soit 19,50€/mois	2,60€	235€, soit 23,50/mois	2,80€
Quotient familial B	198 €, soit 19,80€/mois	2,70€	242€, soit 24,20€/mois	2,90€
Quotient familial C	200 €, soit 20€/mois	2,80€	248€, soit 24,80€/mois	3 €

TARIFS ALSH Monsabré

Les mercredis peuvent être facturés en demi-journée ou journée complète avec repas.

Les vacances sont seulement en journée complète avec repas, avec un minimum de 3 journées non-consécutives par semaine.

Pour les enfants scolarisés à l'école Ste Marie, le coût des trajets apparaîtra sur les factures complémentaires.

TRANCHE A QF < 900			
	Journée complète 7h30-18h30	½ journée avec repas 7h30-13h30 ou 12h-18h30	½ journée sans repas 7h30-12h ou 13h30-18h30
1 ^{er} enfant	18.80€	12.75€	10.10€
2 ^{ème} enfant	18.20€	12.15€	8.80€
3 ^{ème} enfant	17.60€	11.50€	8.20€
TRANCHE B QF > 901 à 1600			
	Journée complète 8h30-17h30	½ journée avec repas 8h30-13h30 ou 12h-17h30	½ journée sans repas 8h30-12h ou 13h30-17h30
1 ^{er} enfant	19.60€	13.75€	11.10€
2 ^{ème} enfant	19.00€	13.15€	9.20€
3 ^{ème} enfant	18.40€	12.40€	8.60€
TRANCHE C QF > 1601 et autres régimes			
	Journée complète 8h30-17h30	½ journée avec repas 8h30-13h30 ou 12h-17h30	½ journée sans repas 8h30-12h ou 13h30-17h30
1 ^{er} enfant	20.40€	14.55€	11.90€
2 ^{ème} enfant	19.80€	13.95€	9.60€
3 ^{ème} enfant	19.20€	13.35€	9.00€

Inscription pour les prestations de garderie et d'ALSH

Après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs 2024, je souhaite inscrire mon enfant aux options suivantes:

- Forfait garderie Matin
- Forfait garderie Maternelles Soir
- Forfait Etude/garderie Primaires Soir

- ALSH Mercredi

- ALSH Vacances:
 - Février: du 26/02 au 01/03
 - Février: du 04/03 au 08/03

 - Avril: 22/04 au 26/04
 - Avril: 29/04 au 03/05

 - Juillet: 03/07 au 05/07
 - Juillet: 08/07 au 12/07
 - Juillet: 08/07 au 12/07 : Stage intensif Anglais CP-CM2 (30h/semaine) à confirmer
 - Juillet: 15/07 au 17/07 : Séjour Mini-Camp (à confirmer)

 - Août: 19/08 au 23/08
 - Août: 26/08 au 30/08

 - Octobre: 21/10 au 25/10
 - Octobre: 28/10 au 31/10

Signatures :

Père

Mère

FICHE ADMINISTRATIVE

Uniquement pour les enfants non scolarisés à l'école Monsabré

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Nom de jeune fille	Nom de jeune fille
Lien de Parenté	Lien de Parenté
Situation familiale Autorité parentale : OUI NON	Situation familiale Autorité parentale : OUI NON
Adresse CP / Ville	Adresse CP / Ville
Tél. domicile Liste rouge oui - non	Tél. domicile Liste rouge oui - non
Tél. portable	Tél. portable
Adresse e-mail	Adresse e-mail
Profession	Profession
Tél. travail	Tél. travail
N° d'allocataire CAF : Quotient familial CAF :	N° d'allocataire CAF : Quotient familial CAF :

En cas de non-communication du quotient familial et de l'attestation, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué

Date : Signatures :

FICHE SANITAIRE

Obligatoire

Enfant

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Fille garçon

Numéro de Sécurité Sociale

: Régime Affiliation : CPAM ou Autre :

.....

En cas d'urgence, prévenir : (en priorité)

Nom et Prénom :

Lien de parenté :

Tel :

Tél prof :

Autre personne à joindre si injoignable :

Nom tél :

Nom tél :

Antécédents personnels :

Maladie	Interventions	Traitement en cours	Allergies

Dates de Vaccins :

DT/POLIO	Rappel	R.O.R	Rappel	Pneumocoque	Rappel

⊗ Régime Alimentaire :

Classique

Sans Porc

Autre (P.A.I, ...)



ASSOCIATION
CULTURELLE BLOIS
RIVE GAUCHE

ALSH Monsabré
Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

DROIT À L'IMAGE

Obligatoire

Je soussigné(e) : (Nom et Prénom des responsables légaux)

.....

Mon (Mes) enfant(s) : (Nom et Prénom de(s) enfant(s))

.....

n'autorise pas

autorise le centre de loisirs et/ou le personnel à

- Filmer Oui - Non*
- Prendre des photos Oui - Non*
- Diffuser sur le site du centre Oui - Non*
- Diffuser sur la page Facebook Oui - Non*

Dont je suis le représentant légal en vue d'une diffusion et reproduction dans le cadre du projet d'actualisation des outils de communication interne et externe du Centre de Loisirs Monsabré. Les vidéos et photographies captées seront conservées et utilisées exclusivement dans ce contexte, il ne sera fait aucune utilisation commerciale ni aucune diffusion à de tierces personnes. Cette autorisation est accordée à titre gratuit et son utilisation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou ne servira à aucune utilisation préjudiciable pour le signataire.



ALSH Monsabré

Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

Traitement des données RGPD

Les données qui vous sont demandées dans ce formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant dans l'ALSH Monsabré.

Le responsable des traitements Madame Catherine Pomorski, directrice ALSH Monsabré.

La présente information est fournie en application du règlement (UE)2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "Règlement Général sur la Protection des Données" ou "RGPD" et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après "Loi informatique et Libertés")

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées:

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents
- Données nécessaires à la gestion comptable
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions...)

Elles font l'objet de traitements principaux nécessaires à:

- La gestion de l'inscription dans la structure
- La gestion administrative et comptable
- La gestion des activités scolaires et extra-scolaires
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (Chat..)
- Le suivi de scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI,MDPH...)
- La gestion de la restauration et services annexes

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution de l'inscription

(Nom et prénom de l'élève)..... dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de scolarité/présence de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent son départ.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un courriel à alsh.monsabre@gmail.com ou un courrier à ALSH Monsabré 6 rue du Point du Jour 41000 Blois. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et leur traitement.

- J'ai pris connaissance du traitement de mes données concernant la venue de mon enfant dans la structure



ALSH Monsabré
Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

Médiation de la consommation

Pour tout litige entre les parents et l'établissement (décision disciplinaire, résiliation de l'inscription, impayés, fonctionnement de l'établissement...) et à défaut d'accord amiable, conformément au code de la consommation, les parents ont la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant:

“ Informations à venir et vous sera communiqué au plus vite”

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

L'activité est source d'enrichissement.

Les inscriptions

Modalités :

Par téléphone au 02.54.74.14.68, au secrétariat durant la période scolaire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Par email : alsh.monsabre@gmail.com

Les documents à fournir à l'inscription sont indiqués en 1ère page.

L'inscription de votre enfant sera définitive uniquement après retour du dossier complet.

L'accueil de loisirs est en droit de refuser l'accès à votre enfant :

- En cas de non remise du dossier administratif
- En cas de non-paiement des journées d'inscription
- En cas d'état de santé incompatible avec la vie collective (maladies infantiles. ...)
- En cas d'enfant n'ayant pas du tout acquis la propreté.

L'accueil des mercredis : De 7h30 à 18h30

Il est possible d'inscrire votre enfant à la demi-journée ou à la journée. Le nombre de places étant limité, nous privilégierons les inscriptions à l'année.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant aux activités proposées par l'association durant les temps du centre de loisirs (danse, anglais, théâtre..). Les sorties du centre sont prioritaires sur les activités.

L'accueil aux vacances : De 7h30 à 18h30

Du 26 février au 8 mars 2024	Du 22 avril au 3 mai 2024	Du 3 au 12 juillet 2024
Du 19 au 30 août 2024	Du 21 au 31 octobre 2024	Fermeture pour Noël 2024

L'inscription se fait uniquement en journée complète avec repas avec un minimum de 3 jours de présence par semaine.
Les enfants scolarisés à l'école de Monsabré bénéficient d'une inscription anticipée aux enfants d'autres établissements.



ALSH Monsabré Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

LES ANNULATIONS: Mercredis

Vous devez absolument prévenir de l'absence ou du retard de l'enfant pour le bon fonctionnement du centre. Toute absence non-prévenue sera facturée en totalité.

Pour les absences prévenues, seul le coût du repas vous sera facturé pour la somme **de 6,50€**.

Une absence justifiée d'un certificat médical ne sera pas facturée.

Il reste possible d'annuler ou reporter une journée, sans frais, en prévenant au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant midi.

LES ANNULATIONS: Vacances

Vous devez absolument prévenir de l'absence ou du retard de l'enfant pour le bon fonctionnement du centre. Toute absence non-prévenue sera facturée en totalité.

Il reste possible d'annuler ou reporter une journée, sans frais, en prévenant au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant midi.

Les absences pour cause de maladie seront non facturées ou remboursées à partir du 2ème jour d'absence sur présentation d'un certificat médical.

FACTURATION ET PAIEMENT

Une facture mensuelle vous sera communiquée par mail. Cette facture est à payer dans les 15 jours de sa réception.

Pour les périodes de vacances, vous recevrez une facture complémentaire à régler dans les 10 jours de sa réception.

Toute sortie (piscine, patinoire, musée...) ou activité complémentaire (danse, anglais...) apparaîtront dans la facture mensuelle.

Vous avez la possibilité de payer par prélèvement, virement, chèque ou en espèces au secrétariat.

Les enfants ayant des allergies alimentaires et qui ne peuvent consommer les repas du prestataire seront facturés au plateau, déduction faite du bol alimentaire uniquement.

Si vous bénéficiez de bons de séjours CAF, nous les acceptons uniquement pendant les vacances.

Le quotient familial peut changer en avril de chaque année, c'est pourquoi il est important de mettre à jour vos ressources. Nous vous le réclamerons automatiquement et un changement de tarif pourra être effectif à partir de janvier 2025.



ALSH Monsabré Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires

Il est obligatoire pour les parents de respecter les horaires et les mesures de sécurité mises en place dans notre centre de loisirs.

A partir de 9h00 et jusqu'à 16h, les rythmes et les temps d'activités sont différenciés en fonction de l'âge. A partir de **16h et jusqu'à 18h30 maximum**, les familles sont accueillies pour récupérer leurs enfants.

Pour les demi-journées :

- Départ et arrivée à 11h45, avant le repas.
- Départ et arrivée entre 13h15 et 13h30 après le repas.

La sécurité

Si pour des raisons exceptionnelles, un enfant doit quitter l'accueil ou s'absenter entre 9h et 16h30, les parents informent le responsable par message privé sur le Chat ou mot écrit.

La responsabilité du centre n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par les animateurs et jusqu'à la reprise de celui-ci par les responsables légaux ou par une tierce personne préalablement désignée. L'équipe d'animation est en droit de refuser le départ d'un enfant si aucun document n'a été rempli. L'animateur demandera une pièce d'identité pour vérification en cas de tierce personne.

La tenue vestimentaire

Les enfants doivent être équipés de chaussures et vêtements marqués à leurs noms, adaptés aux jeux, et dans lesquels ils se sentent à l'aise, sans crainte de les abîmer. Veillez à ce qu'ils soient également adaptés à la météo du jour.

Le port de bijoux est à proscrire.

En cas de casse, de perte, de détérioration ..., le centre de loisirs ne pourra être tenu responsable.

Prévoir d'apporter des vêtements de rechange pour les 3-6 ans.

Le goûter

Les familles s'engagent à fournir un goûter et une gourde pour les mercredis et les jours de vacances.

La santé

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le centre de loisirs **doit être signalée dans les plus brefs délais.**

Tout **enfant fiévreux** ne peut être accepté au centre de loisirs.

Les enfants bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) peuvent être accueillis dès lors que celui-ci est compatible avec la vie en collectivité. Pour tout problème de santé et uniquement à la demande des familles et avec la photocopie de l'ordonnance, les traitements en cours pourront être donnés à l'enfant à condition que le traitement médical ne soit pas trop contraignant. Celui-ci lui sera administré par l'un des animateurs en charge de l'enfant.

En cas d'urgence (accident, blessure...), les animateurs appelleront les secours (pompiers, Samu) puis les parents. Si une infection ou une maladie se déclare dans la journée, les parents seront prévenus et devront venir chercher l'enfant.



ALSH Monsabré
Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

Acceptation du règlement intérieur **(Obligatoire)**

Le centre est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre de la réglementation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Les locaux et l'encadrement éducatif sont aux normes de la DDCSPP et de la PMI.

J'atteste avoir lu et m'engage à respecter le règlement de fonctionnement du centre de

loisirs Fait à Le

Signature

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

À _____ le _____ Signature :



ALSH Monsabré
Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

ENGAGEMENT FINANCIER

DÉSIGNATION DU PAYEUR (cochez l'option retenue)

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Père et Mère conjointement : Nous,
Monsieur et Madame :

.....
Reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et de la feuille de tarification et nous nous engageons solidairement à régler la totalité des sommes dues durant l'année d'inscription.

Séparation ou divorce :

• **Père** :

Je, Monsieur :

..... Reconnais
avoir pris connaissance du règlement et de la feuille de tarification et je m'engage à régler les sommes dues pour l'année d'inscription suivant la modalité de règlement retenue ci-après.

la totalité des sommes dues pour l'année d'inscription

_____ % de la facture.

• **Mère** :

Je, Madame :

..... Reconnais
avoir pris connaissance du règlement et de la feuille de tarification et je m'engage à régler les sommes dues pour l'année d'inscription suivant la modalité de règlement retenue ci-après.

la totalité des sommes dues pour l'année d'inscription

_____ % de la facture.

Autre payeur que Père ou Mère :

Je, Madame-Monsieur*, agissant en qualité de

..... reconnais avoir pris connaissance du règlement et la feuille de tarification et m'engage à régler la totalité des sommes dues pour l'année d'inscription suivant la modalité de règlement retenue ci-après.

Adresse :

Téléphone

Mail

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** ».

* barrer la mention inutile



ALSH Monsabré

Année 2024

6 rue du point du jour, 41000 Blois

Tél : 02.54.74.14.68

Email : alsh.monsabre@gmail.com

Bulletin d'adhésion à l'association culturelle éducative et de loisirs de Blois rive gauche

Association soumise à la loi du 1er Juillet 1901

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Nom:

Prénom:

Année de naissance:

Adresse:

Code postal: Ville:

Tel:

Email:

Je déclare devenir membre de l'association: ACELBRG

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le projet éducatif qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association.

J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de 20€ par famille, facturée par prélèvement en janvier de chaque année ou dans la 1ère facture pour les nouveaux membres.

Fait à, le

Signature (faire précéder de la mention "lu et approuvé")

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "Information et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.